

JOURNÉE DE FORMATION DES COMMISSAIRES ENQUETEURS

Organisée le mercredi 18 avril 2018

**Lieu : Auditorium de la Chambre de Commerce et d'Industrie de PAU
21 Rue Louis BARTHOU à 64000 PAU**

De 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

THEME : L'ENQUETE PUBLIQUE : PRATIQUES, METHODES ET ACTUALITES

Sous la présidence de Monsieur Alexandre BADIE, Président du Tribunal Administratif de PAU

MATIN :

- | | |
|-------------------|--|
| 08 h 30 - 09 h 00 | Accueil des participants |
| 09 h 00 - 09 h 15 | Ouverture de la journée |
| 09 h 15 - 09 h 30 | Présentation du nouveau guide du CE et des réformes récentes de l'enquête : approbation des ordonnances de 2016, simplification clarification du droit de l'environnement par Alain Tartinville |
| 09 h 30 - 10 h 00 | Intervention de M. le président du TA sur les rapports des CE |
| 10 h 00 - 10 h 30 | Les différentes enquêtes relevant de la procédure issue du code de l'expropriation et procédures diverses par Jacques Lissalde |
| 10 h 30 - 11 h 00 | Echange avec la salle et témoignages sur des enquêtes relevant du code de l'expropriation |
| 11 h 00 - 11 h 15 | Pause |
| 11 h 15 - 11 h 45 | Les différentes enquêtes relevant de la procédure issue du code de l'environnement par Jacques Levert |
| 11 h 45 - 12 h 15 | Echange avec la salle et témoignages sur des enquêtes relevant du code de l'environnement |

12 h 30 - 13 h 45 : Repas au restaurant La Brasserie Royale, place Royale

APRES MIDI :

- | | |
|-------------------|---|
| 14 h 00 - 14 h 45 | Le rôle, les prérogatives et les devoirs du commissaire enquêteur dans l'enquête publique, par Daniel Maguerez |
| 14 h 45 - 15 h 30 | La dématérialisation de l'enquête publique par Christian Vignacq, président de la CCEBA |
| 15 h 30 - 15 h 45 | Pause |
| 15 h 45 - 16 h 30 | Points forts et points faibles des rapports des CE (enquête de la DREAL Toulouse) par Daniel Decourbe |
| 16 h 30 - 16 h 45 | Informations diverses et clôture de la séance |

NB : Un café/viennoiseries sera servi à l'arrivée de la journée de formation



l'enquête publique,
au cœur des projets

LES INSCRIPTIONS NE SE FONT QUE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCEAG (<http://www.cceadourgascogne.com>), partie publique accessible à tous les CE, rubrique Contacts/com, cliquez sur « formulaire d'inscription aux formations ».

Le règlement du repas (**chèque de 20 euros à l'ordre de la CCEAG**) sera reçu le jour de la formation à l'entrée de l'auditorium.

L'Equipe de formation de la CCEAG